

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme Question écrite n° 106008

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'importance du secteur du tourisme pour notre économie nationale. En effet, celui-ci représente 6,2 % de notre PIB. Il génère en outre de nombreux emplois et contribue grandement à notre balance commerciale (39,71 milliards d'euros en 2007). Il mérite certainement toute l'attention des pouvoirs publics. Il pourrait être intéressant de renforcer la filière en créant un véritable pôle d'excellence dans notre pays sur l'ensemble des métiers de la filière. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser si ce sujet est à l'ordre du jour du Gouvernement.

Texte de la réponse

La France, premier pays visité au monde, n'a cependant, en matière de recettes touristiques internationales, que le 3e rang derrière les États-Unis et la Chine. La politique touristique de l'État doit donc avoir pour axe central la préservation et le renforcement de la place du tourisme dans notre économie. Il s'agit de conforter l'attractivité de notre offre en privilégiant le développement d'activités touristiques à forte création de valeur ajoutée, à laquelle participent les formations aux métiers du tourisme. En ce domaine, la mise en place de synergies pour assurer une formation professionnelle appliquée au plus près du besoin des entreprises du secteur et offrant de nombreuses formes de mutualisation, est une voie qui retient toute l'attention du Gouvernement. Des initiatives ayant pour objet un rapprochement entre entreprises, centres de recherche et de formation de la filière tourisme rassemblant une grande diversité de partenaires privés et publics ont vu le jour récemment permettant ainsi d'afficher une identité de formation professionnelle forte autour des métiers du secteur. À ce titre, dans le cadre du dispositif pôle d'excellence rural le Gouvernement a retenu récemment le pôle « tourisme de loisirs et innovations » initié par le conseil général de l'Yonne. Le Gouvernement est particulièrement attaché à la réussite de toute démarche émanant de partenariats multiples qui contribuent à préparer l'avenir touristique de la France et porte, à ce titre, une attention particulière au projet de « cluster tourisme » en cours de réflexion à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne).

Données clés

Auteur : Mme Gisèle Biémouret

Circonscription: Gers (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 106008 Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation **Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE106008

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3810 **Réponse publiée le :** 14 juin 2011, page 6291